

# PROJET ASSOCIATIF ET PROJET SPORTIF

LE 23 JUILLET 2020 *Publié le 23/07/2020*

**Le projet associatif permet de structurer le club dans le temps. Le projet associatif et le projet sportif permettent d'assurer, dans un 1er temps, le développement de la structure avec une vision commune à court, moyen et long terme. Ils sont aussi les outils indispensables dans la démarche de demandes de subvention, comme le PSF ou dans l'opération QualiClub.**



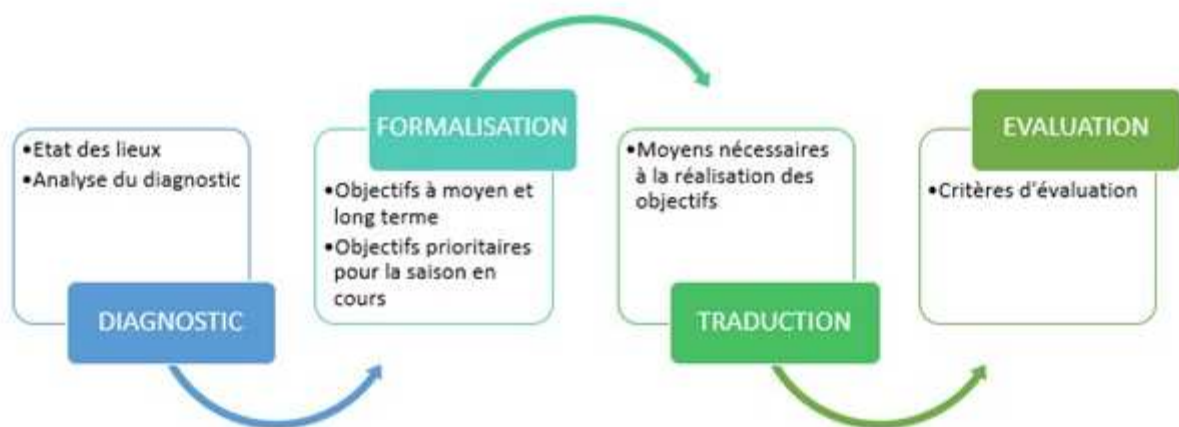
## Le projet associatif

Le projet associatif constitue la **stratégie** à moyen ou long terme d'une association (projet pluriannuel, par exemple quadri annuel, à l'image d'un cycle olympique). Cela permet d'avoir une réflexion sur l'avenir et l'évolution de votre association au niveau local, et d'avoir une ligne directrice commune à l'ensemble des acteurs internes et externes à celle-ci.

Formaliser ce projet associatif est essentiel pour diverses raisons :

- Avoir une meilleure connaissance de son club (diagnostic)
- 
- Avoir une réflexion commune sur l'**évolution** de l'activité
- Créer une **adhésion interne** en définissant les objectifs de développement
- Pouvoir **communiquer** avec les partenaires en valorisant les ambitions de l'association
- Intégrer la **politique fédérale** et territoriale
- Fixer les **grandes orientations** générales de l'association
- **Anticiper tous les moyens** pour la mise en place des objectifs.

Ce projet se construit selon diverses méthodologies parmi lesquelles on peut identifier 4 étapes majeures :



L'état des lieux est primordial et doit permettre d'identifier différents volets :

- **L'environnement** interne et externe du club : ses valeurs, son organisation
- Le **contexte** sur le public et les disciplines proposées
- La **vie fédérale**
- Les valeurs **éducatives** à transmettre
- Les valeurs **sociales** à promouvoir
- Le **modèle économique et organisationnel** à mettre en place
- Le **projet sportif** à mener



## **Le projet sportif**

Le projet sportif est la **composante technique** du projet associatif. Il permet **d'améliorer** votre offre de pratique et de **consolider** les sections (loisir, santé, compétitif, ...).

Ce projet porte sur les pratiques et les objectifs sportifs du club à travers une **visibilité pour tous** en termes de :

- **Formation** des éducateurs et des juges
- Mise à disposition d'un **encadrement suffisant**
- **Cohérence** dans la programmation des entraînements
- Instauration des **séances spécifiques** (chorégraphie, préparation physique, ...)
- Obtention des **reconnaisances et labellisations** proposées via les collectivités ou structures fédérales.

Le projet sportif est **impulsé par la gouvernance** de l'association. Le responsable **technique** et ses équipes sont **associés** à la réflexion afin de garantir la faisabilité des différents axes de développement techniques, selon les moyens humains, financiers et environnementaux (équipements techniques, ...)

Le projet sportif doit permettre aux éducateurs sportifs de se positionner dans le projet du club de se rendre efficient dans leurs missions confiées.

A l'image du projet associatif, les axes de développement du projet sportif s'entendent sur le court, le moyen et le long terme.

La production et la diffusion de ces documents donneront **une image sérieuse et professionnelle** de votre club.